

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU PACK JEUNES ACTIFS « HENIKA »

(Veuillez s.v.p. remplir en majuscules et cocher les cases appropriées)

Agence : Numéro Client :

Compte client :

Nous soussignés :

TITULAIRE DU COMPTE

Civilité : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom et Prénom(s) :

COTITULAIRE DU COMPTE

Civilité : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom et Prénom(s) :

souhaitons souscrire à l'offre de services **PACK JEUNES ACTIFS « HENIKA »** de la BMOI ci-après, selon les termes et conditions des présentes :

	PACK JEUNES ACTIFS « HENIKA »	Produits et Services inclus	Tarif mensuel
☐	Pack « JEUNES ACTIFS »	▪ Compte à vue ▪ Compte Spécial Epargne à 2.5% ▪ Carte VISA ADAGIO ▪ Services BMOINET fonctionnalités avancées ▪ Services BMOIPOCKET ▪ Adhésion au service BANK TO WALLET ▪ Assurance PERSONNELLE CONTRE LES ACCIDENTS ▪ Assurance MOTO ▪ Frais de dossier -50% du standard et plafonnés à 500 000 MGA HT sur les Crédits + 3 mois MGA ▪ Des offres privilégiées avec les partenaires	20 000 MGA TTC

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS ET SERVICES DES PACK JEUNES ACTIFS « HENIKA »

1. COMPTE SPECIAL EPARGNE

Taux de rémunération annuel : 2,5%

2. CARTE VISA

▪ Carte VISA : ☐ ADAGIO

Dite **carte principale**, fonctionnant sur le compte N°

Les cotisations inhérentes aux éventuelles cartes additionnelles (souscrites hors Pack) seront perçues d'avance automatiquement par an, par débit du Compte de facturation indiqué ci-après, que je m'engage à approvisionner à cette fin, et je donne mandat irrévocable à la BMOI d'en assurer d'office le paiement. Ce débit en compte ne fera pas l'objet d'un avis d'opérer.

3. SERVICES BMOINET ET BMOIPOCKET

Numéro de mobile * :

Adresse e-mail * :

* En cochant cette case, j'accepte de recevoir de la BMOI par SMS et courrier électronique, des informations, notamment commerciales et publicitaires, concernant les produits et services de la BMOI ou de ses partenaires commerciaux qui, dans ce cadre, pourront avoir accès aux informations qui me concernent ☐

Options à choisir par le Client :

☐	Consultation de solde des comptes
☐	Consultation des historiques d'opérations
☐	Consultation des prêts
☐	Edition RIB
☐	Téléchargement de relevés de comptes
☐	Service messagerie
☐	Création de bénéficiaire de virement unitaire
☐	Création de virement unitaire
☐	Suivi et validation de virement unitaire
☐	BMOI Pocket (<i>sous condition d'un N° de mobile malgache</i>) en option
☐	E-documents

Numéro(s) du (des) Compte(s) à abonner :

01	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
02	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
03	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
04	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
05	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Compte de facturation

Plafond journalier du montant des virements : **3 000 000,00 MGA par jour (*)**

(*) La tarification et les plafonds journaliers de virements sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans que la signature d'un avenant au présent contrat soit nécessaire.

4. SERVICE BANK TO WALLET

Souhaite lier mon compte mobile money, Numéro : 03.....

À mon (mes) compte(s) :

- 1- N° Clé d'activation :
- 2- N° Clé d'activation :
- 3- N° Clé d'activation :
- 4- N° Clé d'activation :
- 5- N° Clé d'activation :

Agence BMOI :

Options :

- Transfert compte bancaire vers compte mobile money
- Transfert compte mobile money vers compte bancaire
- Transfert compte bancaire vers compte mobile money et vice versa, consultation solde et consultation mini relevé

5. ASSURANCE PERSONNELLE CONTRE LES ACCIDENTS ET ASSURANCE MOTO

Le Bulletin d'adhésion annexé aux présentes est obligatoirement à renseigner et signer, et à nous retourner la version originale.

*Le pack inclut d'office la souscription à une **Assurance Personnelle contre les Accidents**, avec des tranches de capital décès à MGA 1.000.000 – Capital infirmité MGA 1.000.000 et Frais de traitement MGA 200.000, ainsi qu'une **Assurance Moto**, avec un plafond d'indemnisation de MGA 10.000.000 par sinistre/événement.

Les conditions et tarifs relatifs à ces tranches (hors les conditions commerciales aux présentes) sont disponibles auprès de votre Chargé de clientèle.

6. CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET FIN DU PACK

L'adhésion au **Pack Jeunes Actifs « HENIKA »** prend effet à la date de signature du contrat.

Le **Pack Jeunes Actifs « HENIKA »** est réservé aux clients âgés de 21 à 30 ans inclus. Trois (03) mois avant le 31ème anniversaire du client, la Banque l'informera par écrit de l'expiration prochaine de l'offre et l'invitera à choisir un nouveau package parmi la gamme alors en vigueur. À défaut de réponse ou de choix exprimé par le client au plus tard (01) un mois avant ses 31 ans, le présent Pack ainsi que l'ensemble des services et produits qui le composent prendront fin automatiquement. Le package sera supprimé et les produits rattachés seront clôturés sans autre formalité, à l'exception du compte de dépôt qui demeurera actif.

Ainsi, j'autorise la BMOI à prélever sur mon Compte à vue N° les frais mensuels y afférents suivant les conditions tarifaires applicables.

7. OFFRES PRIVILEGIEES DES PARTENAIRES :

*Le Pack inclut l'accès à des offres et avantages privilégiés proposés par des partenaires tiers. Le client est expressément informé que ces avantages présentent un caractère évolutif et non contractuel. Ils sont susceptibles de varier, d'être modifiés ou d'être suspendus à tout moment selon les périodes et les enseignes participantes, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque indemnisation ou au remboursement de tout ou partie du Pack.

La liste à jour des partenaires et les conditions de validité des offres sont consultables à tout moment sur le site internet de la Banque www.bmoi.mg

☐ J'accepte de bénéficier de ces avantages et offres partenaires évolutifs selon les conditions détaillées ci-dessus.

AVIS IMPORTANT

La souscription au PACK HENIKA de la BMOI est conditionnée à l'ouverture préalable d'un Compte à vue en MGA et à la signature de la présente Convention constituée, en un tout indivisible et indissociable :

- du présent Formulaire de souscription, valant Conditions Particulières,
- de la Convention de compte à vue et de Services bancaires de la BMOI destinée à la clientèle des Particuliers communiqué par votre Chargé de Clientèle par courriel ou mis à votre disposition sur votre espace personnel de Banque à distance.
- et de la brochure portant Conditions Tarifaires applicables aux opérations bancaires courantes disponible sur le site web de la BMOI

A tout moment de la relation bancaire, vous pouvez demander communication par courriel, consulter et/ou éditer les documents ci-dessus, dans leur version actuelle ou mise à jour, soit auprès de votre Chargé de clientèle, soit via le site web de la BMOI : [https:// www.bmoi.mg](https://www.bmoi.mg), soit via votre espace personnel de Banque à distance.

ADHESION ET DECLARATION DU TITULAIRE DE COMPTE

Par la présente :

1. J'autorise la BMOI à prélever sur mon Compte à vue N° le montant de mon abonnement mensuel, soit MGA.....(*) et suivant les conditions en vigueur.

(*) Les tarifications sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications sans que la signature d'un avenant au présent contrat soit nécessaire. Nous vous invitons ainsi à vous référer aux conditions tarifaires de la BMOI, disponibles via le lien suivant : www.bmoi.mg

2. Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes :

- du présent Formulaire de souscription valant Conditions Particulières du PACK JEUNES ACTIFS « HENIKA » ;
- de la « Convention de compte à vue et de Services bancaires de la BMOI » destinée à la clientèle des Particuliers, communiquée par mon Chargé de Clientèle par courriel ou mis à ma disposition sur mon espace personnel de Banque à distance ; cette Convention étant constituée :
 - des Conditions Générales d'ouverture, de fonctionnement et de clôture d'un Compte à vue ouvert à la BMOI ;
 - des Conditions Générales spécifiques aux produits et services associés au Compte à vue : Packs, Services de Banque à distance BMOINET et BMOI POCKET, BANK TO WALLET ;
 - des Conditions Générales spécifiques aux moyens de paiement associés aux comptes : Espèces, Virements, Prélèvements automatiques, Télévirement, Chèques et Cartes de paiement ;
- des Conditions Tarifaires de la BMOI en vigueur, disponible vers ce lien : www.bmoi.mg

et déclare y adhérer sans réserve.

3. Je déclare sur l'honneur, et **engage de ce fait ma responsabilité personnelle**, que les avoirs qui ont été et ou seront déposés sur mon compte ouvert dans vos livres par moi-même et/ou par mon mandataire, ne seront pas d'origine illicite. Ils n'auront aucun lien, direct ou indirect, avec les activités visées par la Loi n°2018-043 du 13 février 2019 sur la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le Financement du terrorisme et ses textes subséquents. Je m'engage de ce fait à vous fournir tous les renseignements et/ou pièces justificatives susceptibles de vous permettre d'identifier valablement l'origine des fonds déposés ou transférés sur mon compte.
4. J'autorise la BMOI à procéder, elle-même ou par l'intermédiaire un tiers, à toutes les vérifications qui lui sont imposées par cette législation.
5. J'autorise expressément la BMOI, pendant toute la durée de notre relation bancaire, à communiquer les informations nominatives me concernant aux sous-traitants qui exécutent pour le compte de la BMOI certaines tâches matérielles et techniques indispensables et indissociables au fonctionnement du compte, des moyens de paiement et de services associés.
6. J'atteste et confirme que toutes les informations et justificatifs fournis, toutes les déclarations faites dans le cadre des présentes, sont complets et exacts, et m'engage en outre à informer immédiatement la BMOI de toute modification de ces renseignements.

Signature (*)

Pour le titulaire du compte :

Pour le cotitulaire du compte :

--	--

(*) Signature Manuscrite précédée de la mention
« Lu et approuvé. Bon pour consentement et engagement »

(*) Signature Manuscrite précédée de la mention
« Lu et approuvé. Bon pour consentement et engagement »

CONDITIONS GENERALES COMMUNES DES PACKS BMOI

Offres groupées de produits et services bancaires

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales Communes ont pour objet de définir les conditions générales applicables aux offres groupées de produits et services bancaires proposées par la BMOI sous forme de « Packs ».

Chaque Pack permet au Client, sous réserve de son éligibilité, de l'acceptation de la Banque et de la signature des documents requis, de bénéficier d'un ensemble de produits et/ou services bancaires associés à un compte ouvert dans les livres de la Banque, moyennant une tarification forfaitaire ou spécifique.

Les caractéristiques propres à chaque Pack, notamment sa dénomination commerciale, le segment de clientèle concerné, sa composition, sa formule, son tarif, les options retenues et le compte de facturation, sont précisées dans les Conditions Particulières de souscription.

Article 2 – Définitions

Pour l'application des présentes :

Banque : désigne la BMOI.

Client : désigne toute personne physique ou morale, cliente de la Banque, éligible à la souscription d'un Pack selon son segment de rattachement.

Pack : désigne une offre groupée de produits et/ou services bancaires proposée par la Banque à un segment déterminé de clientèle.

Compte principal : désigne le compte ouvert dans les livres de la Banque auquel le Pack est rattaché pour son fonctionnement et sa facturation.

Conditions Particulières : désignent le formulaire ou document de souscription précisant les éléments individualisés du Pack souscrit par le Client.

Services inclus : désignent les produits et/ou services compris dans le Pack choisi, tels qu'indiqués dans les Conditions Particulières et/ou les Conditions Tarifaires applicables.

Conditions Spécifiques : désignent les Conventions, Conditions Générales, Conditions Particulières ou Formulaires, mandats, annexes ou règles propres à chaque produit ou service composant le Pack.

Article 3 – Nature du Pack

Le Pack constitue une offre groupée de produits et/ou services bancaires.

Il n'a pas pour effet de créer un produit bancaire autonome se substituant aux conventions existantes applicables aux produits et services qui le composent.

Les produits et services inclus dans le Pack demeurent soumis à leurs Conditions Spécifiques respectives, lesquelles conservent leur pleine application.

Article 4 – Composition du Pack

La composition de chaque Pack est celle indiquée dans les Conditions Particulières, ou Formulaire de souscription valant

Conditions Particulières, signées par le Client et acceptées par la Banque.

Selon le Pack concerné, les services inclus peuvent notamment porter sur un compte, des moyens de paiement, une carte bancaire, des services de banque à distance, des services digitaux, des services de gestion documentaire, des services de dépôt, d'encaissement ou tout autre service proposé par la Banque.

Aucun produit, service, option ou avantage non expressément mentionné comme inclus dans les Conditions Particulières ou dans les Conditions Tarifaires applicables ne peut être réputé compris dans le Pack.

Article 5 – Conditions d'éligibilité

La souscription à un Pack est réservée aux Clients remplissant les conditions d'éligibilité définies par la Banque pour le Pack concerné.

La souscription peut notamment être subordonnée :

- à l'ouverture ou à la détention d'un compte dans les livres de la Banque ;
- à la mise à jour du dossier client ;
- à la vérification des pouvoirs, mandats ou habilitations nécessaires ;
- à l'éligibilité du Client aux produits et services composant le Pack ;
- à la signature des Conditions Particulières et, le cas échéant, des Conditions Spécifiques applicables ;
- à l'acceptation de la Banque.

La Banque peut refuser la souscription, l'activation ou le maintien de tout ou partie du Pack lorsque les conditions applicables ne sont pas remplies.

Article 6 – Documentation contractuelle

Le Pack est régi par l'ensemble contractuel suivant :

1. les présentes Conditions Générales Communes ;
2. les Conditions Particulières ou Formulaire de souscription au Pack concerné ;
3. la Convention d'ouverture de compte ou la convention de compte applicable ;
4. les Conditions Spécifiques propres à chaque produit ou service inclus ;
5. les formulaires, mandats, pouvoirs, fiches utilisateurs, annexes ou documents de paramétrage nécessaires, le cas échéant ;
6. les Conditions Tarifaires de la Banque en vigueur.

En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévalent sur les présentes Conditions Générales Communes pour les éléments individualisés de la souscription.

Les Conditions Spécifiques prévalent pour tout ce qui concerne le fonctionnement, l'utilisation, les plafonds, les délais, les responsabilités, les incidents, la suspension, la résiliation ou les règles propres à chaque produit ou service inclus.

La Convention d'ouverture de compte ou la convention de compte applicable demeure pleinement applicable au compte principal et aux opérations qui y sont rattachées.

Article 7 – Souscription et prise d'effet

La souscription au Pack est matérialisée par la signature des Conditions Particulières par le Client ou son(ses) représentant(s) dûment habilité(s), et par l'acceptation de la Banque.

Le Pack prend effet à la date indiquée dans les Conditions Particulières ou, à défaut, à la date d'acceptation par la Banque, sous réserve de la validation du dossier et du paramétrage effectif des services concernés.

L'activation des différents produits ou services inclus peut intervenir à des dates distinctes, selon les délais de traitement, les contraintes techniques, les vérifications requises et les règles propres à chaque service.

L'absence d'activation immédiate d'un service inclus ne remet pas en cause la souscription au Pack lorsque cette absence d'activation résulte d'un dossier incomplet, d'un défaut de pouvoir, d'un justificatif manquant, d'une condition d'éligibilité non remplie ou d'un paramétrage non finalisé.

Article 8 – Pouvoirs, mandats et habilitations

Le Client garantit que le(s) signataire(s) des Conditions Particulières dispose(nt) des pouvoirs nécessaires pour engager valablement le Client au titre de la souscription au Pack, du choix des services, de la désignation des utilisateurs, mandataires, porteurs ou personnes habilitées, ainsi que de l'autorisation de débit des sommes dues.

La Banque peut demander tout justificatif utile relatif aux pouvoirs, mandats, délégations ou habilitations.

Le Client est responsable de la désignation, de la mise à jour et de la révocation des personnes habilitées à utiliser les produits et services inclus dans le Pack.

Toute modification de pouvoirs, mandats ou habilitations n'est opposable à la Banque qu'après réception, vérification et traitement effectif par celle-ci.

Article 9 – Services soumis à validation spécifique

Certains produits ou services inclus dans le Pack peuvent être soumis à une validation spécifique de la Banque, notamment lorsqu'ils impliquent un moyen de paiement, un accès digital, une habilitation utilisateur, un plafond opérationnel, un risque de sécurité, un risque de fraude ou un traitement technique particulier.

La Banque peut refuser, limiter, différer, suspendre ou retirer l'accès à un service inclus lorsque les conditions propres à ce service ne sont pas remplies ou lorsque les vérifications requises ne permettent pas son activation ou son maintien.

Article 10 – Tarification

Le Pack donne lieu à la perception d'un tarif forfaitaire, périodique ou spécifique, selon les conditions indiquées dans les Conditions Particulières et/ou les Conditions Tarifaires en vigueur.

Sauf stipulation contraire, les sommes dues au titre du Pack sont prélevées sur le compte principal désigné par le Client.

Le tarif du Pack couvre uniquement les produits et services expressément inclus dans la formule souscrite.

Les produits, services, options, opérations, incidents, prestations particulières ou frais non compris dans le Pack sont facturés séparément selon les Conditions Tarifaires en vigueur.

Le défaut ou l'insuffisance de provision sur le compte de facturation ne dispense pas le Client du paiement des sommes dues.

Article 11 – Modification du Pack ou de sa tarification

La Banque peut modifier la composition, les caractéristiques, les modalités de fonctionnement ou la tarification d'un Pack, notamment pour des raisons commerciales, techniques, réglementaires, opérationnelles, de sécurité ou d'évolution des services.

Lorsque la modification affecte substantiellement les droits ou obligations du Client, celui-ci en est informé trente (30) jours avant son entrée en vigueur par tout moyen laissant trace écrite, sauf urgence, obligation légale ou réglementaire, mesure conservatoire ou impératif de sécurité.

Le Client peut demander la résiliation du Pack avant l'entrée en vigueur d'une modification substantielle qu'il refuse, sans préjudice du paiement des sommes déjà dues.

Article 12 – Basculement de services déjà détenus

Lorsque le Client détient déjà un ou plusieurs produits ou services inclus dans le Pack, ceux-ci peuvent être rattachés au Pack sous réserve de faisabilité technique, contractuelle et opérationnelle.

A compter du rattachement effectif, les conditions tarifaires du Pack s'appliquent aux services concernés, sauf stipulation contraire ou frais non compris dans le Pack.

Les engagements, habilitations, plafonds, mandats, conditions d'utilisation et responsabilités antérieurement acceptés par le Client demeurent applicables, sauf modification expressément acceptée par la Banque.

Article 13 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- fournir des informations exactes, complètes et à jour ;
- respecter les présentes Conditions Générales Communes, les Conditions Particulières et les Conditions Spécifiques applicables ;
- utiliser les produits et services inclus conformément à leur destination ;
- préserver la confidentialité de ses moyens d'accès, codes, identifiants, cartes, habilitations et dispositifs d'authentification ;
- informer sans délai la Banque de toute modification affectant sa situation, ses pouvoirs, ses représentants, ses mandataires, ses utilisateurs ou ses coordonnées ;
- approvisionner le compte principal pour permettre le prélèvement des sommes dues ;
- signaler sans délai toute anomalie, perte, vol, utilisation non autorisée, compromission, suspicion de fraude ou incident.

Article 14 – Obligations de la Banque

La Banque met en œuvre les moyens nécessaires au traitement de la souscription, au paramétrage des services et à la fourniture des produits et services inclus, dans les limites prévues par les documents contractuels applicables.

La Banque n'est pas responsable d'un défaut d'activation, d'un retard, d'une suspension ou d'une impossibilité d'utilisation résultant notamment d'un dossier incomplet, d'un défaut de pouvoir, d'un justificatif manquant, d'une faute du Client, d'une contrainte technique, d'un fait d'un tiers, d'un cas de force majeure ou d'une obligation légale, réglementaire, judiciaire, administrative ou de sécurité.

Article 15 – Sécurité des services

Le Client est responsable de l'utilisation des moyens d'accès, identifiants, mots de passe, codes, dispositifs d'authentification, cartes, habilitations et droits attribués aux personnes qu'il désigne.

Toute opération réalisée au moyen des accès, codes ou habilitations attribués au Client ou à ses utilisateurs est présumée effectuée par une personne habilitée, sauf preuve contraire dans les conditions prévues par les Conditions spécifiques applicables.

La Banque peut suspendre, bloquer, limiter ou désactiver tout accès ou service en cas de risque de sécurité, suspicion de fraude, incident technique, compromission, usage anormal ou nécessité de protection du Client, de la Banque ou des tiers.

Article 16 – Réclamations

Toute réclamation relative au Pack, à sa facturation, à son fonctionnement ou à l'un des services inclus doit être adressée à la Banque selon les modalités de traitement des réclamations en vigueur.

Les réclamations portant sur un produit ou service déterminé sont traitées conformément aux Conditions spécifiques applicables à ce produit ou service.

Le Client demeure tenu de vérifier régulièrement ses relevés, avis, opérations, facturations et notifications, et de signaler toute anomalie dans les délais prévus par les documents contractuels applicables.

Article 17 – Durée

Le Pack est souscrit pour une durée indéterminée, sauf stipulation contraire prévue dans les Conditions Particulières.

Il prend fin dans les conditions prévues aux présentes, sans préjudice des règles de clôture, de résiliation ou de suspension propres à chaque produit ou service inclus.

Article 18 – Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut demander la résiliation du Pack à tout moment, selon les modalités acceptées par la Banque.

La résiliation prend effet après traitement de la demande par la Banque, sous réserve du règlement des sommes dues, du traitement des opérations en cours, de la restitution ou désactivation des moyens concernés et des règles propres aux produits ou services conservés hors Pack.

La résiliation du Pack entraîne l'arrêt de la tarification forfaitaire à compter de sa date de prise d'effet.

Les produits ou services conservés par le Client après la résiliation du Pack sont facturés séparément selon les conditions tarifaires en vigueur et demeurent soumis à leurs Conditions spécifiques.

Article 19 – Suspension, limitation ou résiliation à l'initiative de la Banque

La Banque peut suspendre, limiter ou résilier tout ou partie du Pack, notamment en cas :

- de non-paiement des sommes dues ;
- de défaut ou d'insuffisance de provision ;
- d'information inexacte, incomplète ou non mise à jour ;
- de défaut de pouvoir ou contestation des pouvoirs ;
- de non-fourniture des justificatifs requis ;
- d'utilisation abusive, irrégulière ou non conforme des services ;
- d'incident affectant un moyen de paiement ou un service inclus ;
- de risque de sécurité, de fraude, de compromission ou d'anomalie technique ;
- de non-respect des présentes Conditions générales, des Conditions particulières ou des Conditions spécifiques ;
- de clôture du compte support ;
- d'obligation légale, réglementaire, judiciaire, administrative ou de contrôle.

Sauf urgence, obligation légale ou réglementaire, risque de sécurité, mesure conservatoire ou faute grave, la Banque informe le Client par tout moyen laissant trace écrite.

Article 20 – Effets de la résiliation

A la date de prise d'effet de la résiliation :

- la tarification du Pack cesse de s'appliquer ;
- les services non conservés sont désactivés ou clôturés selon leurs Conditions spécifiques ;
- les services conservés sont facturés individuellement selon les conditions tarifaires en vigueur ;
- les sommes restant dues à la Banque demeurent exigibles.

La résiliation du Pack ne remet pas en cause la validité des opérations antérieurement réalisées, des engagements pris, des frais dus ni des responsabilités encourues.

Article 21 – Force majeure et contraintes techniques

La Banque ne saurait être tenue responsable d'un retard, d'une indisponibilité, d'une suspension ou d'un défaut d'exécution résultant d'un cas de force majeure, d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle, d'un incident technique, d'une maintenance, d'une interruption de réseau, d'une défaillance d'un prestataire ou d'une mesure nécessaire à la sécurité des opérations.

Article 22 – Preuve

Les écritures comptables, relevés, journaux informatiques, traces de connexion, enregistrements, accusés de réception, formulaires, messages, notifications, confirmations et documents conservés par la Banque font foi entre les parties, sauf preuve contraire, dans les conditions prévues par les documents contractuels applicables et la réglementation en vigueur.

Article 23 – Révision des présentes Conditions Générales Communes

La Banque peut modifier les présentes Conditions générales communes pour tenir compte notamment d'une évolution légale, réglementaire, technique, commerciale, opérationnelle, tarifaire ou sécuritaire.

Le Client est informé de toute modification substantielle par tout moyen laissant trace écrite avant son entrée en vigueur, sauf urgence, obligation légale ou réglementaire ou mesure de sécurité.

En cas de refus d'une modification substantielle, le Client peut demander la résiliation du Pack avant l'entrée en vigueur de ladite modification.

Article 24 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales communes sont régies par le droit malgache.

Tout litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation relève des juridictions compétentes, sous réserve de toute disposition légale impérative contraire.

Article 25 – Acceptation

La signature des Conditions Particulières ou Formulaire de souscription au Pack emporte adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales Communes, aux Conditions Spécifiques des produits et services inclus, à la Convention d'ouverture de compte ou convention de compte applicable, aux Conditions Tarifaires en vigueur et aux formulaires annexes signés par le Client, le cas échéant.

Le Client reconnaît avoir reçu, consulté ou avoir été mis en mesure de consulter, préalablement à la souscription, les documents contractuels applicables au Pack et aux produits et services qui le composent.